

DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DU COLLEGE DES ÉCOLES DOCTORALES

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA SEANCE DU 13 MAI 2019,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts du Collège des Ecoles Doctorales ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du conseil académique, le 12 avril 2019 ;

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Cyrille DOUNOT ;
- Monsieur Thierry LAMBRE ;
- Monsieur Philippe MICHAUD ;
- Madame Evelyne TOUSSAINT ;
- Madame Alix DESNAIN ;
- Monsieur Philippe LACOMME.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

### PRESENTATION DU PROJET

L'article 2 des statuts du Collège des Ecoles Doctorales, approuvés par délibération du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 avril 2019, prévoit que le conseil du Collège des Ecoles Doctorales est composé des membres élus suivants :

- Deux représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs, dont un professeur des universités ou équivalent et un maître de conférences titulaire d'une HDR ou équivalent, élus parmi les élus des conseils de chacune des écoles doctorales ;
- Deux représentants des doctorants, élus parmi les élus des conseils de chacune des écoles doctorales ;
- Deux membres du Conseil académique de l'UCA : un élu du collège des doctorants et un élu d'un autre collège du Conseil académique.

Ces membres sont élus par le Conseil Académique Plénier de l'Université Clermont Auvergne, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, après appel à candidature lancé par le Président de l'UCA.

### DECIDE

#### Article 1

Est élu, en tant que représentant des enseignants-chercheurs ou chercheurs élus des conseils des Ecoles Doctorales – collège Professeur des Universités (PR) - le membre suivant : Monsieur Philippe MICHAUD.

## **Article 2**

Est élu, en tant que représentant du Conseil Académique Plénier – collège doctorant – le membre suivant : Madame Alix DESNAIN.

## **Article 3**

Est élu, en tant que représentant du Conseil Académique Plénier – autres collègues – le membre suivant : Monsieur Philippe LACOMME.

## **Article 4**

Les résultats des votes sont joints en annexe.

**Le Président,**

Annexe : Procès-verbal de dépouillement

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2019-05-13-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 13 MAI 2019**  
**Election des membres du conseil du Collège des Ecoles Doctorales**

**1/ Election d'un représentant des enseignants-chercheurs et chercheurs élus des conseils des ED : PR**

Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
18	1	17

Candidats :	Nombre de voix :
Cyrille DOUNOT	1
Thierry LAMBRE	5
Philippe MICHAUD	6
Evelyne TOUSSAINT	5

Candidat élu :.....Philippe MICHAUD.....

**2/ Election d'un représentant des enseignants-chercheurs et chercheurs élus des conseils des ED : MCF-HDR**

Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés

Candidats :	Nombre de voix :

Candidat élu :.....

**3/ Election de deux représentants des doctorants élus des conseils des ED**

Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés

Candidats :	Nombre de voix :

Candidat élu :.....

4/ Election d'un représentant du CAC : doctorants

Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
4	0	4

Candidats :	Nombre de voix :
Alix DESNAIN	4

Candidat élu :.....Alix DESNAIN.....

5/ Election d'un représentant du CAC : autres collègues

Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
33	0	33

Candidats :	Nombre de voix :
Philippe LACOMME	33

Candidat élu :.....Philippe LACOMME.....

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2019.

Les assesseurs :

Le président de l'université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD